

**CONFIDENTIEL**

Mission Permanente  
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

HB 1816 **CONFIDENTIEL**

Genève, 08 juillet 2014

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

**Destinataire principal : Cabinet/ MD/SG/DG8.3/DG8.1**

**Objet :** Email du SG adjoint de l'ONU à Mme Pillay au sujet de sa visite de au Maroc.

J'ai l'honneur de vous informer que, dès mon arrivée à Genève, j'ai eu un entretien avec M. Anders Compass, Directeur des Opérations sur le terrain, au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, au sujet de l'email adressé à Mme Pillay par M. Jan Eliasson, SG adjoint de l'ONU, au sujet de sa visite et de celle de la mission technique au Maroc. Ci- après les points discutés :

**I- Options pour la surveillance des droits de l'homme au Sahara :**

- M. Compass m'a fait part de sa surprise que M. Jan Eliasson fasse référence à plusieurs options pour le monitoring des droits de l'homme au Sahara, alors que Mme Pillay n'a mentionné dans son rapport que la seule option des Commissions régionales, en écartant expressément l'élargissement du mandat de la Minurso aux DH.

**II- Le timing du brainstorming proposé par M. Eliasson pour discuter de ces options**

- Mon interlocuteur m'a déclaré que la proposition d'organiser ce brainstorming en septembre prochain ne vise qu'à prendre date pour imposer dans l'agenda du nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme, dès le début de son mandat, la réflexion sur le monitoring des droits de l'homme au Sahara.

**III- Le forcing de New York pour la question des droits de l'homme au Sahara**

- Selon M. Compass, le email de M. Eliasson révèle que New York revient, de nouveau, à la charge sur la question des droits de l'homme au Sahara, parce que la visite de Mme Pillay et de la mission technique n'ont pas abouti aux résultats que certains au Secrétariat espéraient atteindre. L'essentiel a-t-il ajouté est que Mme Pillay soit très contente de sa visite et de ses résultats, car son agenda diffère totalement de celui de New York. L'objectif du Secrétariat demeure, à l'évidence, de pousser le HCDH à faire des recommandations au sujet de la création d'un mécanisme ou l'élargissement du mandat de la Minurso aux droits de l'homme.

**IV- Le signataire du courrier de New York**

M. Compass m'a confié qu'à sa connaissance M. Eliasson n'a jamais signé de courrier adressé à Mme Pillay sur le Sahara, car ce dossier ne relève pas de ses zones d'intérêt. D'où son étonnement et sa conclusion que le courrier a été écrit ailleurs et donné à signer à M. Eliasson, peut-être en raison de la présence de M. Ban Ki-moon au Sommet de l'Union Africaine.

En conclusion, il m'a assuré qu'il va être vigilant et qu'il maintiendra la position du HCDH réticente à toute recommandation sur le monitoring des DH au Sahara, qui demeure éminemment politique et doit être décidée à New York et non pas forcée à Genève.

Par ailleurs, il m'a confié que la représentante du soi-disant polisarrio à Genève, est venue le voir, accompagnée du prétendu président de la Commission des DH du polisarrio. Ce dernier lui a fait 2 critiques :

1- **Le refus de recevoir les séparatistes de Laayoune.** M. Compass lui a répondu qu'il était venu à Laayoune pour rencontrer tous les intervenants et que ce sont les séparatistes qui ont refusé de le rencontrer. L'intéressé n'a pas réagi à cette réponse directe.

2- **Le HCDH ne défend pas le droit à l'autodétermination.** Il lui a répondu que ce principe n'est pas du ressort du HCDH et que la question des droits de l'homme dans les camps relève du pays d'accueil et du HCR, car il y a une délimitation claire entre les mandats du HCDH et du HCR à ce sujet.

A cet égard, je l'ai averti qu'il ne doit pas traiter avec la soi-disant Commission du polisarrio, car il risque de créer un précédent en droit international des droits de l'homme, qui ne reconnaît pas les structures des DH des acteurs non-étatiques et encore moins quand il s'agit de mouvements armés dans les camps de réfugiés. Il m'a répondu qu'il est tout à fait en accord avec l'interprétation du Maroc.

Enfin, il m'a confié que le prétendu président de la soi-disant Commission du polisarrio, lui a posé la question quand le HCDH compte visiter les camps. Il ne lui a pas répondu. Mais il m'a assuré qu'une telle visite n'est nullement dans l'agenda du HCDH et que les questions des droits de l'homme dans les camps relèvent de la responsabilité internationale du pays hôte.

Très Haute considération

L'Ambassadeur, Représentant Permanent  
Omar HILALI



2892  
08 JUL. 2014